



L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

A l'origine il y a l'Idée, le grand projet de paix des Pères fondateurs de l'Europe. Construire cet espace si souvent rêvé de nations réconciliées, liées entre elles par une action concertée dans le respect des peuples qui les font vivre et des valeurs chrétiennes qui les unissent. Mais pour rejoindre l'Idée, le chemin peut être ardu à parcourir. L'Église offre son soutien à la construction européenne dès ses premiers pas. En 1950, Le Pape Pie XII accueille la déclaration Schuman avec enthousiasme et en 1957, il célèbre la signature des traités de Rome comme « *l'évènement le plus important et le plus significatif de l'histoire moderne de la ville éternelle* ». Un an avant, l'archevêque de Strasbourg avait invité les Pères Jésuites à suivre les travaux du Conseil de l'Europe pour en informer les instances ecclésiales. Cet Office catholique d'information pour l'Europe ouvre en 1963 une antenne à Bruxelles au plus près des institutions communautaires. En 1970, un Nonce apostolique est délégué par le Saint-Siège à Bruxelles et en 1976, une première esquisse de mobilisation collective des évêchés aboutit à la création du Service d'information pastorale européenne catholique (SIPECA). L'ancêtre de la COMECE se donne pour mission de tenir informées les conférences épiscopales des avancées communautaires.

Petite COMECE...

En 1979, la première élection au suffrage universel direct du Parlement européen ouvre de nouvelles perspectives. Les conférences épiscopales tournent résolument les yeux vers la Communauté européenne. Le 3 mars 1980, en accord avec le Saint-Siège, un collège d'évêques crée la COMECE pour suivre et accompagner les politiques européennes. Elle se structure de manière audacieuse, dans l'esprit du Concile Vatican II et selon le principe de supranationalité. Installée avenue du Père Damien dans les bureaux du SIPECA, la COMECE commence l'exploration de son nouvel environnement. Bénéficiant de la collaboration du Nonce apostolique et de l'expérience d'organisations catholiques pionnières à Bruxelles telles que l'OCIPE (Office jésuite d'information européenne), le secrétariat se concentre d'abord sur son travail d'information par la publication d'une revue intitulée *l'Europe au fil des jours* et mène une réflexion pastorale spécifique aux questions européennes. Des contacts s'établissent au Parlement, un dialogue s'esquisse avec la Commission européenne. Les présidents et secrétaires généraux de la première décennie de la COMECE, le Cardinal Hengsbach (Essen), Mgrs Hengen et Brand, le Père Huot-Pleuroux ont creusé les fondations d'un organisme appelé à évoluer sans cesse, à l'image des instances européennes qu'il accompagne. Mais c'est au tournant des années 90, au seuil de mutations internationales capitales, que la COMECE prend véritablement conscience de l'ampleur de sa tâche.

...deviendra grande.

La chute du mur de Berlin et les bouleversements institutionnels prévus par l'application de l'Acte unique puis du Traité de Maastricht obligent la jeune Union européenne à repenser son identité et le sens de sa construction. C'est l'intuition de Jacques Delors qui appelle alors les Églises, entre autres instances porteuses de sens, à prendre part aux débats européens. Un dialogue parfois chaotique mais non moins riche s'engage entre les organismes religieux compétents et les commissions successives. La COMECE y prend sa place avec un dynamisme croissant au fil des ans. Stimulée par les personnalités de Mgr Homeyer (Hildesheim) et du Père Treanor, respectivement

président de 1993 à 2006 et secrétaire général de 1993 à 2008, la COMECE opère de profonds changements structurels et méthodologiques. Pour mieux répondre à la multiplication des enjeux juridiques posés par les institutions européennes aux Eglises, le secrétariat augmente ses effectifs, anticipe les élargissements de l'Union, intensifie son travail d'information au travers de sa nouvelle revue *Europe-Infos* et développe une expertise non plus seulement pastorale mais aussi juridique. En plus des séminaires de dialogue avec la Commission, la COMECE et la Commission Œcuménique Européenne « Eglise & Société » (EECCS), et plus tard la Commission « Eglise & Société » de la CEC, rencontrent traditionnellement chaque nouveau président du Conseil européen depuis 1997. Elle se donne ainsi les moyens d'accompagner les politiques de l'UE en apportant des contributions substantielles et pertinentes, inspirées de la doctrine sociale de l'Eglise. De la préparation de la Charte des droits fondamentaux au traité de Lisbonne, la COMECE s'est mobilisée sur tous les fronts. Elle rappelle avec force les valeurs chrétiennes d'une civilisation européenne ouverte au monde, soucieuse du bien commun et de la dignité de la personne dans son intégralité. Elle promeut enfin un dialogue décrispé entre foi et politique. Face aux évolutions de la dimension religieuse dans le droit communautaire, la COMECE défend l'idée d'une saine collaboration entre les Eglises et les Etats, garantie par l'inscription dans les textes européens du principe de subsidiarité et de la reconnaissance de la contribution des Eglises au projet européen. Sa voix est entendue : l'article 17 du traité de Lisbonne, reprenant la déclaration n°11 annexe du traité d'Amsterdam, reconnaît au travers de la consultation des Eglises et des religions le rôle positif et essentiel de ces dernières pour la société.

Au fil des années, la COMECE s'est donné les moyens de suivre puis d'accompagner les politiques européennes. Aujourd'hui, elle peut se positionner en amont de celles-ci en toute légitimité, confiante dans ce projet européen qu'elle soutient depuis trente ans, forte de son expérience et des 26 conférences épiscopales qui la constituent, en communion avec l'Eglise toute entière.

Camille Albrieux
Etudiante en histoire, Master II, Sorbonne-Paris 4
Ancienne stagiaire de la COMECE